

	Règne.	Chap	Section.
BEDARD, (Jean Baptiste) Acte d'octroi à — d'un privilege exclusif pour 14 ans de bâtir des ponts de bois sur un certain modèle.	47 Geo. III.	15	
BCEUF,—Voyez <i>Provisions</i> .			
BILLETTS D'ARME'E,—Actes pour en autoriser l'émission.	52 Geo. III 2 ^{de} ses.		
	53 Geo III	3	
	54 Geo III.	3	
Le Gouverneur peut en faire sortir pour la somme de £250,000.	52 Geo. III	2 ^{de} ses.	I
Etablissement d'un Bureau à cet effet.	..	..	1
Les quels porteront intérêt.	..	..	..
Comment rachetables.	..	..	..
Intérêts sur iceux, comment, où, et en quoi payables.	..	..	..
De quatre Piastres, payables en argent.	..	..	..
Admis comme monnaie légale dans le payement des traites du Gouvernement sur le Receveur Général.	..	..	..
Ne doivent être émis qu'après que des personnes nommées par le Gouverneur auront fixé le taux du change.	..	..	..
Quand effacés doivent être retirés et remplacés.	..	..	..
Les petits seulement seront emis plus d'un fois.	..	..	..
Le Revenu Provincial responsable de l'intérêt sur iceux, par préférence à aucune autre prétention jusqu'à la concurrence de £15000 par année.	..	..	..
La dépense de leur émission limitée à £2500 par année.	..	..	..
L'intérêt d'iceux payé du Revenu Provincial, comment remplacé.	..	..	2
Seront reçus comme monnaie légale par le Collecteur, &c.	..	..	3